



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**Secrétariat Général**

**MAPS Administrations Centrales et International**

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07

Dossier suivi par : Jean Poitou Duplessy

01 49 55 49 93

[jean.poitou-duplessy@agriculture.gouv.fr](mailto:jean.poitou-duplessy@agriculture.gouv.fr)

Réf. 2013mob32

**NOTE DE MOBILITE**

**SG/MAPS/N2013-0194**

**Date: 12 décembre 2013**

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexes : 2

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire  
et de la Forêt

à  
tous les agents

**OBJET** : appel à candidatures : 2 postes en administration centrale (DGPAAT, DGER)

**MOTS CLÉS** : mouvement, affectation, mobilité, mutation

**DESTINATAIRES**

Pour exécution :

Administration centrale

Services déconcentrés

Établissements publics

Pour information :

**Ouverture des postes suivants :**

**Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires**

**Service de la production agricole (SPA)**

**Adjoint(e) au sous-directeur des entreprises agricoles**

**Poste n° 10 687 - A - susceptible d'être vacant**

*Personnes à contacter :*

Mme Catherine GESLAIN-LANEELLE – Directrice générale : 01 49 55 42 07

Mme Dominique BRINBAUM, Conseillère spéciale : 01 49 55 57 25

M. Christophe BLANC, Sous-directeur des entreprises agricoles: 01 49 55 42 45

Mme Monique ROUSSELOT – Cheffe de la mission des affaires générales: 01 49 55 49 30

**Direction générale de l'enseignement et de la recherche**

**Médiatrice / Médiateur de l'enseignement technique agricole**

**Poste n° 10 709 - A - vacant**

*Personnes à contacter :*

Mme Mireille RIOU-CANALS – Directrice générale : 01 49 55 41 00

M. Philippe SCHNÂBELE, Directeur général adjoint, Chef du Service de l'enseignement technique : 01 49 55 42 39

Le Sous-directeur mobilité, emplois, carrières  
Michel GOMEZ

**Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires**

**Sous-direction des entreprises agricoles**

3, rue Barbet de Jouy - 75 349 Paris 07 SP

**Adjoint(e) au sous-directeur des entreprises agricoles**

<b>N° du poste : 10 687</b>		
<b>Catégorie : A</b>		
<b>Cotation parcours professionnel postes catégorie A : 3</b>		
<b>Poste susceptible d'être vacant</b>		
<b>Présentation de l'environnement professionnel</b>	La sous-direction des entreprises agricoles a en charge la préparation et la mise en œuvre de la politique du ministère en matière d'installation des nouveaux agriculteurs et de modernisation des exploitations, de pratiques favorables à l'environnement, d'aides aux zones défavorisées, de soutiens directs aux exploitations, de statut juridique des exploitations et de contrôle des structures, de financement bancaire de l'agriculture, de protection financière des exploitations contre les risques climatiques, économiques et sanitaires.	
<b>Objectifs du poste</b>	Conduire les politiques du ressort de la sous-direction, gérer tout problème ou difficulté liée à leur mise en oeuvre, en préparer les évolutions et réformes.	
<b>Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter</b>	Pilotage des dossiers politiques et sensibles en relation avec le sous-directeur. Assurer le co-management de la sous-direction. A ce titre, il(elle) coordonne le travail et l'action de l'ensemble des bureaux de la sous-direction, notamment dans les situations de crise faisant intervenir plusieurs bureaux, il(elle) rédige des notes de saisine du cabinet sur des sujets à caractère politique, et gère directement certains dossiers sensibles ou certaines situations de crise.	
<b>Champ relationnel du poste</b>	Autres sous-directions de la DGPAAT (SDG SDDRC SDBE SDAE), Autres directions du MAAF (DGAL, DGER), Services déconcentrés. FNSAFER Agence de services et de paiement, France Agrimer, organismes de crédits, sociétés d'assurance Organisations professionnelles agricoles	
<b>Compétences liées au poste</b>	<b>Savoirs</b>	<b>Savoir-faire</b>
	Connaissance et pratique du monde agricole, Connaissance des dispositifs de soutien à l'agriculture.	Sens des relations humaines, capacité d'animation, aptitude à l'organisation, réactivité, esprit de synthèse, qualités rédactionnelles.
<b>Personnes à contacter</b>	Catherine GESLAIN-LANEELLE, directrice générale Tel : 01 49 55 42 07 – <a href="mailto:catherine.geslain-laneelle@agriculture.gouv.fr">catherine.geslain-laneelle@agriculture.gouv.fr</a> Dominique BRINBAUM, conseillère spéciale Tel : 01 49 55 57 25 – <a href="mailto:dominique.brinbaum@agriculture.gouv.fr">dominique.brinbaum@agriculture.gouv.fr</a> Christophe BLANC, sous-directeur des entreprises agricoles. Tel : 01 49 55 42 45 - <a href="mailto:christophe.blanc01@agriculture.gouv.fr">christophe.blanc01@agriculture.gouv.fr</a> Monique ROUSSELOT – chef de la mission des affaires générales <a href="mailto:monique.rousselot@agriculture.gouv.fr">Tel : 01 49 55 49 30 - monique.rousselot@agriculture.gouv.fr</a>	

**Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche**

1 ter avenue de Lowendal – 75700 Paris 07 SP

**Médiatrice / Médiateur de l'enseignement technique agricole**

<b>N° du poste : 10 709</b>	
<b>Catégorie : A+</b>	
<b>Poste vacant</b>	
<b>Présentation de l'environnement professionnel</b>	<p>La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) exerce les compétences du ministère relatives à la formation initiale et continue, à la recherche, à la politique d'innovation et au développement. Ses interventions s'organisent dans deux domaines principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la mise en œuvre des politiques de l'enseignement technique agricole, en termes de formation et de pilotage des établissements publics locaux et des établissements privés sous contrat ;</li><li>- la définition des politiques de formation supérieure, recherche, innovation et développement, avec notamment la tutelle du ministère sur les établissements d'enseignement supérieur agricole publics et la contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur agricole privés.</li></ul> <p>Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt comporte la création par voie législative d'une fonction de médiateur de l'enseignement agricole ; il est toutefois précisé que cette fonction existe de longue date (avec un fonctionnement fondé sur une circulaire de la DGER) et qu'elle était assurée ces dernières années par deux médiateurs. La présente fiche de poste se situe dans le dispositif juridique actuel et concerne le remplacement de l'un de ces médiateurs, récemment parti à la retraite.</p>
<b>Objectifs du poste</b>	<p>Placé(e) sous l'autorité directe de la directrice générale de l'enseignement et de la recherche, la médiatrice ou le médiateur de l'enseignement agricole a pour mission d'améliorer le dialogue entre les agents, les usagers (apprenants et/ou parents) et l'administration de l'enseignement agricole.</p>
<b>Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter</b>	<p><u>En résidence administrative à Paris</u>, le médiateur exerce sa mission en étroite coordination avec l'autre médiateur de l'enseignement agricole. La répartition géographique et éventuellement thématique des activités des deux médiateurs sera à préciser.</p> <p>La mission de la ou du titulaire du poste s'exerce d'abord à la demande des usagers et des agents dans le cadre de réclamations individuelles concernant le fonctionnement du service public de l'enseignement agricole. L'intervention ne peut être sollicitée qu'après que le réclamant a effectué les recours prévus par les textes auprès des services ou des établissements compétents ; il appartient au médiateur de vérifier que ces recours ont échoué. Lorsque les réclamations apparaissent fondées, le médiateur émet des recommandations aux services et/ou établissements compétents.</p> <p>L'administration peut également solliciter l'intervention du médiateur, notamment en situation de crise dans un établissement, quelle qu'en soit l'origine.</p> <p>Pour l'instruction de l'ensemble des dossiers, le médiateur peut faire appel aux services de la DGER et, si nécessaire, aux services du secrétariat général ou aux autorités académiques.</p> <p>Le médiateur rend compte de son activité de médiation à la directrice générale :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- au cas par cas pour les dossiers lourds ou traités dans l'urgence ;</li><li>- trimestriellement, il élabore un compte rendu de synthèse de ses interventions ;</li></ul> <p>à la fin de chaque année scolaire, il rédige un rapport présentant une typologie des réclamations traitées accompagnée d'éléments chiffrés permettant de mesurer leur fréquence et - il formule des propositions de nature à améliorer le fonctionnement du service public de l'enseignement agricole ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- il participe au club des médiateurs de services au public.</li></ul>

<b>Champ relationnel du poste</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les équipes de la DGER ;</li> <li>- les autorités académiques DRAAF (SRFD);</li> <li>- les bureaux de gestion du SRH (SDMEC)</li> <li>- les IGAPS ;</li> <li>- l'inspection de l'enseignement agricole;</li> <li>- les personnels homologues de l'éducation nationale;</li> <li>- les représentants des organisations syndicales;</li> <li>- les représentants des associations des directeurs, des directeurs d'exploitation</li> <li>- les médiateurs publics.</li> </ul>	
<b>Compétences liées au poste</b>	<p><b>Savoirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du contexte de l'enseignement agricole technique et supérieur ;</li> <li>- des formations de l'enseignement technique agricole et de l'enseignement supérieur agricole;</li> <li>- des circuits et procédures administratives (en général, en ressources humaines plus particulièrement) ;</li> <li>- du fonctionnement juridique, administratif et financier des établissements d'enseignement;</li> <li>- de l'organisation générale de l'Etat, de l'administration et des collectivités locales;</li> <li>- en sociologie des organisations, comportements psychologiques et sociologiques des individus;</li> </ul>	<p><b>Savoir-faire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre capable de travailler dans une posture d'écoute;</li> <li>- Etre capable d'aller à la rencontre de différents publics, de créer et maintenir une relation confiante ;</li> <li>- Etre capable de créer, développer et maintenir un contact avec les protagonistes;</li> <li>- Etre capable de se positionner dans une posture de tiers;</li> <li>- Etre capable de négocier et de proposer des compromis .</li> <li>- Prévenir et gérer des situations conflictuelles en fonction des caractéristiques de l'environnement, des enjeux de la situation et du type d'interlocuteur ; proposer des solutions appropriées ;</li> <li>- Etre capable de formaliser, rédiger et rendre compte de son activité ;</li> <li>- Discerner les enjeux, anticiper et prendre des initiatives.</li> <li>- Respecter et faire respecter la confidentialité des informations..</li> </ul>
<b>Personnes à contacter</b>	<p>Mireille RIOU-CANALS, directrice générale de l'enseignement et de la recherche : 01-49-55-41-00 – <a href="mailto:mireille.riou-canals@agriculture.gouv.fr">mailto:mireille.riou-canals@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Philippe SCHNÄBELE, directeur général adjoint, chef du service de l'enseignement technique : 01 49 55 42 39  <a href="mailto:philippe.schnabele@agriculture.gouv.fr">philippe.schnabele@agriculture.gouv.fr</a></p>	